

navigation. Elles sont conçues pour aider les capitaines et les pilotes à choisir le parcours qui minimisera les répercussions négatives de la navigation sur l'écosystème arctique.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

En novembre 1995, le Canada, ainsi que 109 pays, a adopté le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM) à Washington. Depuis, le Canada a consacré des efforts à l'application du PAM tant au pays qu'à l'étranger.

De façon à coïncider avec la Journée des océans de 1996 (8 juin), les ministres fédéraux des Pêches et des Océans et de l'Environnement ont publié un document de travail sur l'élaboration, au Canada, d'un programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Ce document servira à mettre au point le Programme d'action national (PAN) que le Canada s'est engagé à établir d'ici 1998, l'Année internationale des océans.

Le PAN du Canada sera préparé et appliqué conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux en consultation avec d'autres intervenants, y compris des groupes environnementaux, des organisations autochtones, l'industrie, les universités et des entités du secteur privé. Il sera axé sur une mise en oeuvre régionale dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique ainsi que dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent sous l'égide du PAN. En outre, le Canada collabore activement avec des États partenaires à l'élaboration d'un programme d'action régional de l'Arctique sous les auspices de la SPEA et du Conseil de l'Arctique.

Dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, deux zones côtières